

DELIBÉRATION N° 26/2021

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 25 novembre 2021

Rapport d'activité 2020/2021

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;
Vu le code de l'éducation et notamment son article D. 452-8 ;

Après en avoir délibéré,

Sous réserve des modifications apportées en séance, le conseil d'administration adopte le rapport d'activité 2020/2021 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Nombre de votants : 28 Pour : 28 Contre : / Abstention : /

Fait à Paris, le 25 novembre 2021

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr